

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 28 AOÛT 2018**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 24 AOÛT 2018.

**PRÉSENTS** : Mesdames les conseillères C. Homan et T. Stainforth, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur du service des affaires juridiques et greffier sont également présents.

**ABSENTS** : Madame la conseillère K. Thorstad-Cullen et messieurs les conseillers C. Cousineau et B. Cowan.

*Monsieur le maire Belvedere souhaite la bienvenue aux membres du conseil et de l'administration qui sont présents.*

**2018-596** PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

**2018-597** PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Madame la conseillère Homan donne avis qu'un règlement pourvoyant à l'adoption d'un texte modifié et refondu au 1<sup>er</sup> janvier 2014, concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Pointe-Claire, version du 22 mai 2018, est présenté et les membres du conseil en prennent acte.

Madame la conseillère Homan donne également avis que le texte de ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**2018-598** ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2847 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT À LA CRÉATION DU SERVICE « INSPECTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE »

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2847 relativement à la création du service « Inspection et sécurité publique » de la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 18-143-11716.

**2018-599**                    APPROBATION – PIIA – 351, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 351, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 août 2018.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 17 juillet 2018 :

- Matériau\_2018-07-17 ;

et ce, relativement au remplacement du toit rouge existant pour un toit en bardeau d'asphalte gris foncé au 351, chemin Bord-du-Lac-Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction.

**2018-600**                    AUTORISATION – DEMANDE DE RÉVISION JURIDICTIONNELLE DE LA RÉOLUTION CG18 0333 DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à demander une révision judiciaire afin que la Cour supérieure annule la résolution CG18 0333 votée le 21 juin 2018 par le conseil d'agglomération de Montréal ; et

DE mandater le cabinet d'avocats "Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./S.R.L." à représenter la Ville et « l'Association des municipalités de banlieue (AMB) » aux fins desdites procédures.

**2018-601**                    AUTORISATION – DEMANDE CONCERNANT LA DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL COMME CÉLÉBRANTS COMPÉTENTS PAR LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL AFIN DE CÉLÉBRER DES MARIAGES OU UNIONS CIVILES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser et d'approuver une demande à être présentée par mesdames les conseillères Thorstad Cullen et Stainforth, ainsi que par monsieur le conseiller Stork et monsieur le maire Belvedere au "Directeur de l'état civil" afin qu'ils puissent être désignés comme "célébrants compétents" pour célébrer des mariages ou unions civiles sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire pour la durée de leur mandat.

**2018-602**                    APPROBATION – PROPOSITION DE RÈGLEMENT HORS COUR  
DANS LA CAUSE OPPOSANT LA VILLE DE POINTE-CLAIRE À  
CST CANADA CO.

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'autoriser Me Patrice Bonneau, du cabinet "Bélanger Sauvé », à  
présenter une contre-offre de règlement au procureur de  
« CST Canada Co. (Ultramar) », de manière à rechercher la possibilité  
d'en arriver à un règlement hors cour satisfaisant pour les deux  
parties, le tout sur la base des discussions intervenues au cours des  
derniers jours et des dernières semaines entre Me Bonneau et  
Me Jean-Denis Jacob, directeur du service des affaires juridiques et  
greffier de la Ville de Pointe-Claire ;

D'autoriser en conséquence Me Bonneau et Me Jacob à accepter une  
telle offre de règlement satisfaisant, pour et au nom de la Ville de  
Pointe-Claire, le cas échéant.

**2018-603**                    OCTROI D'UN CONTRAT – AJOUT D'UN TROISIÈME  
COMPRESSEUR À L'ARÉNA BOB-BIRNIE

Le sujet concernant l'octroi d'un contrat concernant l'ajout d'un  
troisième compresseur à l'aréna Bob-Birnie est retiré de l'ordre du jour  
et reporté à une prochaine séance du conseil.

**2018-604**                    OCTROI D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT  
D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE L'AVENUE ALSTON ET LE  
BOULEVARD SAINT-JEAN

Le sujet concernant l'octroi d'un contrat concernant la construction et  
l'aménagement d'une piste cyclable entre l'avenue Alston et le  
boulevard Saint-Jean est retiré de l'ordre du jour et reporté à une  
prochaine séance du conseil.

**2018-605**                    APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL  
PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 28 AOÛT 2018

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement  
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non  
déléguées pour le 28 août 2018, telle que signée par  
monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et  
monsieur Benjamin Noël, partenaire d'affaires senior – Ressources  
humaines.

**2018-606**                    LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement  
DE lever la séance à 7 h 39.

\_\_\_\_\_  
John Belvedere, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jean-Denis Jacob, greffier et directeur  
des affaires juridiques